



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises de travaux agricoles et ruraux

Question écrite n° 17960

Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers (ETAF) quant au projet d'extension du champ d'activités des coopératives d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) dans le domaine de l'entretien de l'espace rural et dans les travaux des collectivités locales. Il souligne que l'application de ce projet hypothéquerait le développement des ETAF qui participent pourtant au maintien des activités et à la création d'emplois en milieu rural. Il lui demande de lui préciser sa position sur ce dossier et ses perspectives d'évolution.

Texte de la réponse

Les entreprises de travaux agricoles et forestiers (ETAF) constituent des prestataires de services essentiels du monde rural. Aussi l'extension du champ d'activité des coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole (CUMA) a-t-elle été réservée par la loi à des situations dans lesquelles les ETAF ne peuvent satisfaire les besoins des collectivités territoriales. Bien que cette extension ait fait l'objet de propositions nouvelles au sein d'un des groupes de travail mis en place par l'administration, aucune décision n'est actuellement prise et les conditions de mise en œuvre éventuelles doivent être étudiées afin de ne pas pénaliser les autres intervenants dans ces domaines. En tout état de cause, toute modification sur cette matière de la loi de 1985 requerrait un examen préalable de ses conséquences en termes de saine concurrence, d'équilibre entre les opérateurs et de maintien du volume d'activité et de l'emploi des ETAF.

Données clés

Auteur : [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17960

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1994, page 4421

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5417